



# BULLETIN OFFICIEL

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**Bulletin officiel n°14 du 6 avril 2017**

### SOMMAIRE

---

#### Organisation générale

---

##### Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la santé (liste de termes, expressions et définitions adoptés)  
liste du 4-3-2017 - J.O. du 4-3-2017 (NOR : CTNR1705125K)

#### Enseignement supérieur et recherche

---

##### Conseils, comités, commissions

Suivi des cycles licence, master et doctorat  
arrêté du 3-3-2017 - J.O. du 14-3-2017 (NOR : MENS1702455A)

##### Grade de master

Attribution aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure Louis-Lumière  
arrêté du 15-3-2017 (NOR : MENS1700209A)

#### Personnels

---

##### Concours pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe

Liste de classement des candidats admis au concours externes sur titres et travaux : modification  
liste du 14-3-2017 (NOR : MENI1700215K)

#### Mouvement du personnel

---

##### Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions  
arrêté du 28-2-2017 (NOR : MENF1700192A)

## Jurys de concours

Composition des jurys de concours de chargé de recherche de 2e classe de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra)  
arrêté du 3-3-2017 (NOR : MENH1700199A)

## Nomination

Inspectrice santé et sécurité au travail dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que dans les locaux de l'administration centrale du MEN et du MESR  
arrêté du 1-2-2017 (NOR : MENI1700221A)

## Nomination

Directeur de l'École d'ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse  
arrêté du 8-3-2017 (NOR : MENS1700193A)

## Nomination

Jurys de l'Institut universitaire de France  
arrêté du 8-3-2017 (NOR : MENS1700194A)

## Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble  
arrêté du 14-3-2017 (NOR : MENS1700202A)

## Nomination

Directeur général des services de l'université Toulouse III Paul Sabatier (groupe I)  
arrêté du 16-3-2017 (NOR : MENH1700207A)

## Informations générales

---

### Avis de recrutement

Directrice ou directeur du Centre équestre et de loisirs de Levier  
avis (NOR : MENY1700181V)

### Vacance de fonctions

Directeur de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers  
avis (NOR : MENS1700200V)

### Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest  
avis (NOR : MENS1700201V)

### Vacance de fonction

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud Alsace  
avis (NOR : MENS1700208V)



## Organisation générale

---

### Commission d'enrichissement de la langue française

#### Vocabulaire de la santé (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR1705125K  
liste du 4-3-2017 - J.O. du 4-3-2017  
MENESR - MCC

##### I - Termes et définitions

###### **automesure connectée**

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Pratique consistant, pour une personne, à mesurer elle-même à l'aide d'objets connectés des variables physiologiques la concernant, relatives notamment à sa nutrition, à ses activités physiques ou à son sommeil.

*Note* :

1. Les objets connectés peuvent être une montre, un podomètre ou un téléphone mobile, qui indiquent, par exemple, le nombre de calories absorbées ou brûlées, le nombre de pas effectués, ou encore la fréquence cardiaque.
2. L'automesure connectée peut faire partie d'un protocole médical.

*Équivalent étranger* : quantified self (QS).

###### **autorestriction insulinique**

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Pratique qui consiste, pour une personne diabétique insulino-dépendante s'estimant en surpoids, à limiter de sa propre initiative la dose d'insuline qu'elle s'administre afin de réduire sa prise de poids.

*Note* :

1. L'autorestriction insulinique expose aux risques liés à l'insuffisance de traitement du diabète.
2. On trouve aussi le terme « diaboulimie », qui est déconseillé.

*Équivalent étranger* : diabulimia, eating disorder in diabetes mellitus type 1 (ED-DMT1).

###### **cervicalgie du mobile**

*Domaine* : Santé et médecine.

*Synonyme* : torticolis du mobile.

*Définition* : Douleur cervicale pouvant irradier dans les épaules et les membres supérieurs, qui est due à l'utilisation intensive d'un petit écran tel celui d'un téléphone mobile ou d'une tablette.

*Équivalent étranger* : text neck.

###### **circuit rapide (en)**, loc.adj.

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Se dit d'un protocole médical permettant d'abrégé le temps de parcours hospitalier d'un patient.

*Voir aussi* : procédure accélérée.

*Équivalent étranger* : fast track, fast-track, fast tracking, fast-tracking.

###### **contrôleur naturel du VIH**

*Forme développée* : contrôleur naturel du virus de l'immunodéficience humaine.

*Domaine* : Santé et médecine-Biologie/Virologie.

*Définition* : Patient porteur du virus de l'immunodéficience humaine depuis plusieurs années, qui n'a jamais reçu de traitement antiviral et chez qui la charge virale demeure extrêmement faible.

*Équivalent étranger* : HIV controller (HIC).

### **essai clinique contrôlé**

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Essai clinique qui vise à comparer des stratégies thérapeutiques et dont la méthodologie permet de limiter les biais qui pourraient affecter la différence de réponse entre les groupes de personnes comparés.

*Note* : L'essai clinique contrôlé inclut notamment la comparaison d'un groupe de personnes avec un groupe témoin, un tirage au sort déterminant la constitution de ces groupes, ainsi que l'administration du traitement en double aveugle, c'est-à-dire sans que le médecin ni le patient connaissent le traitement.

*Voir aussi* : médecine fondée sur des données probantes.

*Équivalent étranger* : controlled clinical trial, controlled trial.

### **gestes de sauvegarde**

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Ensemble des mesures mises en œuvre en situation d'urgence pour prévenir l'aggravation de l'état d'un patient, avant sa prise en charge médicochirurgicale complète.

*Note* : Les gestes de sauvegarde concernent en particulier les blessés dont on doit maintenir ou rétablir une fonction physiologique avant de les transporter.

*Équivalent étranger* : damage control.

### **maladie orpheline**

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Maladie rare pour laquelle il n'existe pas encore de traitement.

*Voir aussi* : maladie rare.

*Équivalent étranger* : orphan disease.

### **maladie rare**

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Maladie affectant une proportion très faible de personnes au sein d'une population donnée.

*Note* : Au sein de l'Union européenne, une maladie est dite « rare » lorsqu'elle affecte moins de cinq personnes sur dix mille.

*Voir aussi* : maladie orpheline.

*Équivalent étranger* : rare disease.

### **médecine fondée sur des données probantes**

*Abréviation* : MDP.

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Pratique de la médecine fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles, notamment celles qui sont établies à partir des conclusions des essais cliniques contrôlés.

*Voir aussi* : essai clinique contrôlé.

*Équivalent étranger* : evidence-based medicine (EBM).

### **médicament orphelin**

*Domaine* : Santé et médecine/Pharmacologie.

*Définition* : Médicament destiné à traiter une maladie grave et rare, à laquelle les investisseurs s'intéressent peu.

*Voir aussi* : maladie rare.

*Équivalent étranger* : orphan drug, orphan medicine.

### **optogénétique, n.f. ou adj.**

*Domaine* : Santé et médecine-Biologie/Génétique.

*Définition* : Technique qui consiste à rendre des cellules photosensibles par génie génétique afin d'en étudier l'activité en les exposant à une lumière de longueur d'onde appropriée.

*Note* : L'optogénétique met en évidence des relations entre l'activité de populations cellulaires, telles que des neurones ou des myocytes, et des phénomènes physiologiques, physiopathologiques ou comportementaux.

*Équivalent étranger* : optogenetics (n.).

#### **patient actif**

*Domaine* : Santé et médecine-Social.

*Définition* : Patient qui cherche à s'informer et tient à prendre une part active dans les décisions concernant sa santé.

*Équivalent étranger* : actient, active patient.

#### **procédure accélérée**

*Domaine* : Tous domaines.

*Définition* : Modalité de traitement d'un dossier permettant de le faire aboutir dans des délais réduits.

*Voir aussi* : circuit rapide (en).

*Équivalent étranger* : fast track, fast-track, fast tracking, fast-tracking.

#### **relève de l'aidant**

*Domaine* : Santé et médecine-Social.

*Synonyme* : baluchonnage, n.m.

*Définition* : Remplacement temporaire à domicile d'un aidant qui vit auprès d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

*Voir aussi* : aidant.

*Équivalent étranger* : respite care.

#### **traitement à objectif quantifié**

*Domaine* : Santé et médecine.

*Définition* : Stratégie thérapeutique qui définit, pour un patient donné, la valeur à atteindre d'un paramètre clinique ou biologique.

*Note* : L'hémoglobine glyquée ou la pression artérielle sont des exemples de paramètres pris en compte dans un traitement à objectif quantifié.

*Équivalent étranger* : treat to target (T2T).

### II - Table d'équivalence

#### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/sous-domaine	Équivalent français (2)
actient, active patient.	Santé et médecine-Social.	<b>patient actif.</b>
controlled clinical trial, controlled trial.	Santé et médecine.	<b>essai clinique contrôlé.</b>
damage control.	Santé et médecine.	<b>gestes de sauvegarde.</b>
diabulimia, eating disorder in diabetes mellitus type 1 (ED-DMT1).	Santé et médecine.	<b>autorestriction insulinique.</b>

evidence-based medicine (EBM).	Santé et médecine.	<b>médecine fondée sur des données probantes (MDP).</b>
TERME ÉTRANGER (1) fast track, fast-track, fast tracking, fast-tracking.	DOMAINE/sous-domaine Santé et médecine.	Équivalent français (2) <b>circuit rapide (en)</b> , loc.adj.
fast track, fast-track, fast tracking, fast-tracking.	Tous domaines.	procédure accélérée.
HIV controller (HIC).	Santé et médecine- Biologie/Virologie.	<b>contrôleur naturel du VIH, contrôleur naturel du virus de l'immunodéficience humaine.</b>
optogenetics (n.).	Santé et médecine- Biologie/Génétique.	<b>optogénétique</b> , n.f. ou adj.
orphan disease.	Santé et médecine.	<b>maladie orpheline.</b>
orphan drug, orphan medicine.	Santé et médecine/Pharmacologie.	<b>médicament orphelin.</b>
quantified self (QS).	Santé et médecine.	<b>automesure connectée.</b>
rare disease.	Santé et médecine.	<b>maladie rare.</b>
respite care.	Santé et médecine-Social.	<b>relève de l'aidant</b> , baluchonnage, n.m.
text neck.	Santé et médecine.	<b>cervicalgie du mobile, torticolis du mobile.</b>
treat to target (T2T).	Santé et médecine.	<b>traitement à objectif quantifié.</b>

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

## B - Termes français

TERME français (1)	DOMAINE/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
<b>automesure connectée.</b>	Santé et médecine.	quantified self (QS).
<b>autorestriction insulinique.</b>	Santé et médecine.	diabulimia, eating disorder in diabetes mellitus type 1 (ED-DMT1).
<b>baluchonnage</b> , n.m., relève de l'aidant.	Santé et médecine-Social.	respite care.
<b>cervicalgie du mobile, torticolis du mobile.</b>	Santé et médecine.	text neck.

<b>circuit rapide (en)</b> , loc.adj.	Santé et médecine.	fast track, fast-track, fast tracking, fast-tracking.
TERME français (1) <b>contrôleur naturel du VIH, contrôleur naturel du virus de l'immunodéficience humaine.</b>	DOMAINE/sous-domaine Santé et médecine- Biologie/Virologie.	Équivalent étranger (2) HIV controller (HIC).
<b>essai clinique contrôlé.</b>	Santé et médecine.	controlled clinical trial, controlled trial.
<b>gestes de sauvegarde.</b>	Santé et médecine.	damage control.
<b>maladie orpheline.</b>	Santé et médecine.	orphan disease.
<b>maladie rare.</b>	Santé et médecine.	rare disease.
<b>médecine fondée sur des données probantes (MDP).</b>	Santé et médecine.	evidence-based medicine (EBM).
<b>médicament orphelin.</b>	Santé et médecine/Pharmacologie.	orphan drug, orphan medicine.
<b>optogénétique</b> , n.f. ou adj.	Santé et médecine- Biologie/Génétique.	optogenetics (n.).
<b>patient actif.</b>	Santé et médecine-Social.	actient, active patient.
<b>procédure accélérée.</b>	Tous domaines.	fast track, fast-track, fast tracking, fast-tracking.
<b>relève de l'aidant, baluchonnage</b> , n.m.	Santé et médecine-Social.	respite care.
<b>torticolis du mobile, cervicalgie du mobile.</b>	Santé et médecine.	text neck.
<b>traitement à objectif quantifié.</b>	Santé et médecine.	treat to target (T2T).

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.



## Enseignement supérieur et recherche

---

### Conseils, comités, commissions

#### Suivi des cycles licence, master et doctorat

NOR : MENS1702455A

arrêté du 3-3-2017 - J.O. du 14-3-2017

MENESR - DGESIP A1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment son article L. 232-1 ; décret n° 2006-781 du 3-7-2006 modifié ; arrêté du 25-4-2002 modifié ; arrêté du 1-8-2011 modifié ; arrêté du 22-1-2014 modifié ; avis du Cneser du 20-9-2016

---

**Article 1** - Un comité de suivi des cycles licence, master et doctorat est créé pour une durée de cinq ans auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Article 2** - Le comité de suivi des cycles licence, master et doctorat suit la mise en œuvre des textes relatifs au cadre national des formations et aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle, de master et de doctorat. Il est notamment chargé de conduire une réflexion sur :

- a) la qualité des formations tout au long de la vie, au regard notamment de leurs objectifs en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des diplômés ;
- b) la cohérence entre les formations des différents cycles de l'enseignement supérieur et, pour le cycle licence, avec les formations de l'enseignement scolaire ;
- c) l'articulation entre les formations conduisant aux diplômes nationaux de licence, licence professionnelle, master et doctorat et les autres filières de formation relevant du même cycle, notamment celles conduisant au même grade universitaire ;
- d) l'évolution des cursus, l'approche par les compétences et la mise en œuvre des référentiels de compétences, les innovations pédagogiques et la réussite des étudiants ;
- e) les dénominations des diplômes et leur lisibilité. A ce titre, le comité organise les consultations conduisant aux révisions périodiques des nomenclatures des mentions de diplômes en associant la communauté universitaire.

Le comité de suivi des cycles licence, master et doctorat émet des propositions à l'attention du ministre chargé de l'enseignement supérieur et, le cas échéant, du ministre chargé de l'éducation nationale, sur l'ensemble de ces questions.

**Article 3** - Au sein du comité de suivi des cycles licence, master et doctorat, une commission est créée pour chacun des trois cycles de l'enseignement supérieur.

**Article 4** - Le comité de suivi des cycles licence, master et doctorat est composé ainsi qu'il suit :

- 1° Un président et deux vice-présidents, professeurs des universités ou maîtres de conférences ou assimilés ;
- 2° Trois personnalités qualifiées ;
- 3° Cinq représentants des établissements d'enseignement supérieur, dont quatre nommés au titre des universités et des regroupements d'établissements prévus à l'article L. 718-3 du code de l'éducation, sur proposition de la Conférence des présidents d'université, et un nommé sur proposition de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ;
- 4° Quatre représentants des secteurs de formation, nommés sur proposition des organismes sollicités par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- 5° Deux représentants des organismes de recherche, nommés sur proposition des représentants des organismes de recherche siégeant au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 6° Sept représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, nommés sur proposition des représentants élus mentionnés au 1° et au 2° du III de l'article D. 232-3 du code de l'éducation siégeant au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

7° Cinq représentants des étudiants parmi lesquels au moins un étudiant inscrit en doctorat, nommés sur proposition des représentants élus mentionnés au 5° du III de l'article D. 232-3 du même code siégeant au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

8° Deux représentants des familles, nommés sur proposition des représentants des parents d'élèves siégeant au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

9° Trois représentants des salariés, nommés sur proposition des organisations syndicales représentatives siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, proportionnellement à leur nombre de sièges ;

10° Trois représentants des employeurs, nommés sur proposition des représentants des employeurs siégeant au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

11° Quatre représentants des ministères chargés de formations de l'enseignement supérieur.

Les membres du comité sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour une durée de trois ans renouvelable, à l'exception des représentants des étudiants qui le sont pour une durée de deux ans renouvelable. Ces nominations veillent à assurer une représentation équilibrée de l'ensemble des acteurs intéressés par les questions étudiées par le comité de suivi des cycles licence, master et doctorat.

Des membres suppléants dont le nombre est égal au double de celui des titulaires sont nommés dans les mêmes conditions que les membres titulaires, à l'exception du président et de ses deux vice-présidents pour lesquels aucun suppléant n'est nommé.

Les membres du comité participent à la commission ou aux commissions de cycle de leur choix.

**Article 5** - Le président et les deux vice-présidents du comité assurent pour un an à tour de rôle la fonction de président.

Le président et les deux vice-présidents animent chacun une des trois commissions.

Le secrétariat du comité est assuré par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

**Article 6** - Le comité de suivi des cycles licence, master et doctorat se réunit en formation plénière.

Pour les travaux n'impliquant pas l'ensemble des membres du comité, après consultation du ou des vice-présidents concernés, le président peut organiser des réunions par commission de cycle ou associant deux commissions, en fonction des thèmes abordés. Il est rendu compte de ces travaux en réunion plénière.

Un ou plusieurs représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur et, le cas échéant, un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale, assistent aux séances du comité et des commissions de cycle.

Le comité et les commissions peuvent entendre toute personne dont le concours est jugé utile à leurs travaux.

Les membres du comité exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, ils sont, sur leur demande, remboursés des frais de déplacement occasionnés par leur participation aux réunions du comité ou des commissions dans les conditions fixées par le décret du 3 juillet 2006 susvisé.

**Article 7** - Le président reçoit une lettre de mission pour orienter les travaux du comité.

Les propositions du comité sont adoptées en formation plénière.

Les propositions et les travaux du comité sont rendus publics, notamment sous la forme d'un rapport annuel, et sont présentés chaque année devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Article 8** - L'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au premier alinéa de l'article 3, les mots : « mentionné à l'article 24 » sont remplacés par les mots : « de suivi des cycles licence, master et doctorat prévu par l'arrêté du 3 mars 2017 » ;

2° Au deuxième alinéa de l'article 3, les mots : « mentionné à l'article 24 du présent arrêté » sont remplacés par les mots : « de suivi des cycles licence, master et doctorat mentionné à l'alinéa précédent » ;

3° Au dernier alinéa de l'article 9, les mots : « mentionné à l'article 24 ci-dessous » sont remplacés par les mots : « de suivi des cycles licence, master et doctorat prévu par l'arrêté du 3 mars 2017 ».

**Article 9** - L'article 18 de l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé est abrogé.

**Article 10** - L'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° Le dernier alinéa de l'article 3 est supprimé ;

2° L'article 22 est abrogé.

**Article 11** - L'article 9 du présent arrêté est applicable en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

**Article 12** - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 mars 2017

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Najat Vallaud-Belkacem

La ministre des outre-mer

Ericka Bareigts

Le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Thierry Mandon

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Grade de master

#### Attribution aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure Louis-Lumière

NOR : MENS1700209A  
arrêté du 15-3-2017  
MENESR - DGESIP B1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 613-1, D. 612-34, D. 612-35, D. 612-36, D. 613-1 et D. 613-5 ; décret n° 91-602 du 27-6-1991 modifié ; arrêté du 29-7-1992 modifié ; arrêté du 8-12-2010 ; arrêté du 22-1-2014 ; avis du Cneser du 8-7-2015

---

**Article 1** - Le grade de master est conféré de plein droit, pour les promotions qui ont obtenu ces diplômes à la fin des années universitaires 2015-2016 à 2019-2020, aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure Louis-Lumière, options :

- Son ;
- Cinéma ;
- Photographie.

**Article 2** - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 15 mars 2017

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Personnels

---

### Concours pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe

#### Liste de classement des candidats admis au concours externes sur titres et travaux : modification

NOR : MENI1700215K  
liste du 14-3-2017  
MENESR - BGIG

À l'issue des épreuves de présélection sur dossiers (admissibilité) et des entretiens oraux (admission) et après délibération du jury réuni le 14 mars 2017, sont admis, par ordre de mérite, au concours externe sur titres et travaux prévu à l'article 6-1 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche :

Sur liste principale :

1	Émilie-Pauline Gallie
2	Guillaume Bordry

Sur liste complémentaire :

3	Magali Bricaud
4	Mélanie Caillot

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités, commissions

#### Nomination au conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions

NOR : MENF1700192A  
arrêté du 28-2-2017  
MENESR - DAF A4

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 février 2017, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions au titre du 4° de l'article D. 315-15 du code de l'éducation, en qualité de représentants des associations de parents d'élèves les plus représentatives :

- Myriam Menez, titulaire, en remplacement de Patrick Dugenne ;
- Patrick Dugenne, suppléant, en remplacement de Franck Longin, représentant la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep).

## Mouvement du personnel

---

### Jurys de concours

#### Composition des jurys de concours de chargé de recherche de 2e classe de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra)

NOR : MENH1700199A  
arrêté du 3-3-2017  
MENESR - DGRH A1-2

---

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié, notamment articles 13 à 21 ; vu décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié ; vu arrêté du 4-1-2017 ; sur proposition du président directeur général de l'Inra

---

**Article 1** - La composition des jurys d'admissibilité des concours ouverts pour l'accès au grade de chargés de recherche de 2ème classe pour l'année 2017 est fixée ainsi qu'il suit :

Code concours : CR2 1

Discipline : nutrition humaine

#### **Président(e)**

Jean Dallongeville, Prex, Inra

#### **Membres élus**

Didier Dupont (*Titulaire*), DR1, Inra

Éric Houdeau (*Suppléant*), DR2, Inra

Françoise Gueraud (*Suppléante*), DR2, Inra

#### **Membres**

Claire Gaudichon, PR2, Inra

Madame Emmanuelle Kesse, DR2, Inra

Jean-François Landrier, DR2, Inra

Véronique Pallet, Prex, Inra

Xavier Bigard, Médecin général du service de santé des armées, Extérieur

Moïse Coeffier, MC, Extérieur

Vassilia Theodorou, PR1, Extérieur

Code concours : CR2 2

Discipline : microbiote intestinal

#### **Président(e)**

Jean Dallongeville, Prex, Inra

#### **Membres élus**

Hélène Fouillet (*Titulaire*), CR1, Inra

Fabrice Pierre (*Suppléant*), DR2, Inra

Guillaume Ferreira (*Suppléant*), DR2, Inra

#### **Membres**

Karine Adel-Patient, CR1, Inra

Thierry Boujard, DR1, Inra

Jean-Pierre Cravedi, Drex, Inra  
Isabelle Luron, DR2, Inra  
Françoise Medale, DR1, Inra  
Muriel Thomas, DR2, Inra  
Christophe Junot, Chef de laboratoire, Extérieur  
Monsieur Dominique Lison, Professeur, Extérieur  
Lydie Sparfel, PR2, Extérieur  
Code concours : CR2 3  
Discipline : génétique végétale

**Président(e)**

Peter Rogowsky, DR2, Inra

**Membres élus**

Mathilde Causse (*Titulaire*), DR1, Inra  
Bénédicte Quilot-Turion (*Suppléante*), DR2, Inra  
Hervé Acloque (*Suppléant*), CR1, Inra

**Membres**

Anne Collin-Chenot, DR2, Inra  
Sandrine Lagarrigue, PR1, Inra  
Denis Milan, DR1, Inra  
Étienne Paux, DR2, Inra  
Jérôme Salse, DR2, Inra  
Carole Charlier, Chercheur, Extérieur  
Fabrice Roux, CR1, Extérieur  
Maud Tenaillon, DR2, Extérieur  
Code concours : CR2 4  
Discipline : génétique animale

**Président(e)**

Denis Milan, DR1, Inra

**Membres élus**

Mathilde Causse (*Titulaire*), DR1, Inra  
Bénédicte Quilot-TURION (*Suppléante*), DR2, Inra  
Hervé Acloque (*Suppléant*), CR1, Inra

**Membres**

Anne Collin-Chenot, DR2, Inra  
Sandrine Lagarrigue, PR1, Inra  
Étienne Paux, DR2, Inra  
Peter Rogowsky, DR2, Inra  
Jérôme Salse, DR2, Inra  
Carole Charlier, Chercheur, Extérieur  
Fabrice, Roux, CR1, Extérieur  
Maud Tenaillon, DR2, Extérieur  
Code concours : CR2 5  
Discipline : génétique quantitative



**Président(e)**

Jean-Pierre Bidanel, DR1, Inra

**Membres élus**

Sandrine Grasteau (*Titulaire*), DR2, Inra

Jordi Estelle-Fabrellas (*Suppléant*), CR1, Inra

Fabienne Le Provost (*Suppléante*), DR2, Inra

**Membres**

Nicolas Friggens, DR1, Inra

Mathieu Gautier, CR1, Inra

Madame Pascale Le Roy, DR2, Inra

Edwige Quillet, DR2, Inra

Alain Ducos, PR2, Extérieur

Kay-Uwe Götz, Directeur, Extérieur

Anne Ricard, ICPEF, Extérieur

Code concours : CR2 6

Discipline : dynamique et génomique des populations

**Président(e)**

Christian Lannou, DR1, Inra

**Membres élus**

Madame Emmanuelle Jouselin (*Titulaire*), CR1, Inra

Marie-Laure Desprez-Loustau (*Suppléante*), DR2, Inra

Isabelle Litrico-Chiarelli (*Suppléante*), CR1, Inra

**Membres**

Élisabeth Fournier, DR2, Inra

Fabien Halkett, CR1, Inra

Françoise Lescourret, DR1, Inra

Muriel Morison, DR2, Inra

Olivier Philipe, DR1, Inra

Monsieur Gaël Thebaud, CR1, Inra

Samuel Alizon, CR1, Extérieur

Luc de Lapeyre de Bellaire, Ingénieur agronome, Extérieur

Violaine Laurens, CR1, Extérieur

Jacqui Shykoff, DR1, Extérieur

Code concours : CR2 7

Discipline : neurobiologie des comportements

**Président(e)**

Françoise Medale, DR1, Inra

**Membres élus**

Madame Pascale Chavatte-Palmer (*Titulaire*), DR2, Inra

Sonia Metayer-Coustard (*Suppléante*), CR1, Inra

Sylvie Rival-Gervier (*Suppléante*), CR1, Inra

**Membres**

Thierry Boujard, DR1, Inra

Nicolas Friggens, DR1, Inra  
Isabelle Veissier, DR1, Inra  
Muriel Darnaudery, PR2, Extérieur  
Pierre Gressens, DR1, Extérieur  
Guy-Pierre Martineau, Chercheur, Extérieur  
Anne-Marie Mouly, CR1, Extérieur  
Howard Simmins, Directeur, Extérieur

Code concours : CR2 8

Discipline : nutrition animale

**Président(e)**

Françoise Medale, DR1, Inra

**Membres élus**

Madame Pascale Chavatte-Palmer (*Titulaire*), DR2, Inra  
Sonia Metayer-Coustard (*Suppléante*), CR1, Inra  
Sylvie Rival-Gervier (*Suppléante*), CR1, Inra

**Membres**

Thierry Boujard, DR1, Inra  
Nicolas Friggens, DR1, Inra  
Isabelle Veissier, DR1, Inra  
Muriel Darnaudery, PR2, Extérieur  
Pierre Gressens, DR1, Extérieur  
Guy-Pierre Martineau, Chercheur, Extérieur  
Anne-Marie Mouly, CR1, Extérieur  
Howard Simmins, Directeur, Extérieur

Code concours : CR2 9

Discipline : écophysiologie végétale

**Président(e)**

Guy Richard, DR1, Inra

**Membres élus**

Alexia Stokes (*Titulaire*), DR2, Inra  
Sophie Brunel-Muguet (*Suppléante*), CR1, Inra  
Romain Larbat (*Suppléant*), CR1, Inra

**Membres**

Pierre Cellier, DR1, Inra  
Evelyne Costes, DR2, Inra  
Catherine Giauffret, CR1, Inra  
Sylvain Pellerin, DR1, Inra  
Catherine Picon-Cochard, DR2, Inra  
Claude Plassard, DR2, Inra  
Christophe Plomion, DR1, Inra  
Giovanna Battipaglia, MC, Extérieur  
Yoel Forterre, DR2, Extérieur  
Jean-Marc Limousin, CR2, Extérieur

Jean Roger-Estrade, Prex, Extérieur

Marie-Christine Van Labeke, Professeur, Extérieur

Code concours : CR2 10

Discipline : écologie fonctionnelle et comportementale

**Président(e)**

Thierry Caquet, DR1, Inra

**Membres élus**

Isabelle Bertrand (*Titulaire*), CR1, Inra

Christophe Mougel (*Suppléant*), DR2, Inra

Jacques Labonne (*Suppléant*), CR1, Inra

**Membres**

Isabelle Domaizon, DR2, Inra

Éric Petit, DR2, Inra

Madame Gwenaél Vourc'h, DR2, Inra

Denis Angers, Chercheur, Extérieur

Jean-Michel Gaillard, DR2, Extérieur

Karen Mccoy, DR2, Extérieur

Florence Piola, MC, Extérieur

Code concours : CR2 11

Discipline : modélisation de parois végétales

**Président(e)**

Michael O'Donohue, DR1, Inra

**Membres élus**

Isabelle Souchon (*Titulaire*), DR2, Inra

Marie-Hélène Ropers (*Suppléante*), CR1, Inra

Cédric Montanier (*Suppléant*), CR1, Inra

**Membres**

Adeline Boire, CR2, Inra

Antoine Bouchoux, CR1, Inra

Loïc Briand, DR2, Inra

Guillaume Delaplace, DR2, Inra

Patricia Garnier, DR2, Inra

Philippe Bohuon, PR2, Extérieur

Jack Legrand, Prex, Extérieur

Karine Loubiere, CR1, Extérieur

Edith Perrier, Chercheur, Extérieur

Code concours : CR2 12

Discipline : biotechnologie et génie des procédés

**Président(e)**

Michael O'Donohue, DR1, Inra

**Membres élus**

Isabelle Souchon (*Titulaire*), DR2, Inra

Marie-Hélène Ropers (*Suppléante*), CR1, Inra

Cédric Montanier (*Suppléant*), CR1, Inra

**Membres**

Adeline Boire, CR2, Inra

Antoine Bouchoux, CR1, Inra

Loïc Briand, DR2, Inra

Guillaume Delaplace, DR2, Inra

Patricia Garnier, DR2, Inra

Philippe Bohuon, PR2, Extérieur

Jack Legrand, Prex, Extérieur

Karine Loubiere, CR1, Extérieur

Edith Perrier, Chercheur, Extérieur

Code concours : CR2 13

Discipline : biologie des systèmes et biologie de synthèse

**Président(e)**

Sylvie Dequin, DR1, Inra

**Membres élus**

Madame Gwenaëlle Andre-Leroux (*Titulaire*), CR1, Inra

Muriel Cocaign-Bousquet (*Suppléante*), DR2, Inra

Véronique Broussolle (*Suppléante*), CR1, Inra

**Membres**

Carole Caranta, DR1, Inra

Olivier Martin, DR1, Inra

Fabien Nogue, CR1, Inra

Teva Vernoux, DR2, Inra

Gregory Batt, CR1, Extérieur

Matthieu Jules, PR2, Extérieur

Yonghua Li, Chercheur, Extérieur

Code concours : CR2 14

Discipline : santé animale

**Président(e)**

Muriel Taussat, DR2, Inra

**Membres élus**

Éric Baranowski (*Titulaire*), CR1, Inra

Marie Galloux (*Suppléante*), CR1, Inra

Madame Gwenaël Vourc'h (*Suppléante*), DR2, Inra

**Membres**

Caroline Denesvre, DR2, Inra

Mariette Ducatez, CR1, Inra

Sylvie Lortal, DR1, Inra

Didier Poncet, DR2, Inra

Geneviève Libeau, DR2, Extérieur

Thierry Morin, Chef d'unité, Extérieur

Alain Vanderplasschen, Professeur, Extérieur

Code concours : CR2 15

Discipline : mathématiques et informatique pour le vivant et l'environnement

**Président(e)**

Hervé Monod, DR2, Inra

**Membres élus**

Nathalie Dubois-Peyrard (*Titulaire*), DR2, Inra

Claire Nédellec (*Suppléante*), DR2, Inra

Madame Gwenaëlle André-Leroux (*Suppléante*), CR1, Inra

**Membres**

Monsieur Frédérick Garcia, DR1, Inra

Christian Lannou, DR1, Inra

Madame Pascale Le Roy, DR2, Inra

Jean-Pierre Rossi, DR2, Inra

Clémentine Prieur, PR1, Extérieur

Gilles Bisson, CR1, Extérieur

Madame Emmanuelle Gilot-Fromont, PR2, Extérieur

Luc Pronzato, DR2, Extérieur

Virginie Ravigné, CR1, Extérieur

Christel Vrain, PR1, Extérieur

Code concours : CR2 16

Discipline : économie

**Président(e)**

Alban Thomas, DR1, Inra

**Membres élus**

Guy Meunier (*Titulaire*), CR1, Inra

Pierre Courtois (*Suppléant*), CR1, Inra

Sophie Legras (*Suppléante*), CR1, Inra

**Membres**

Philippe Delacote, CR1, Inra

Anne-Celia Disdier, DR2, Inra

Sylvaine Poret, CR1, Inra

Catherine Araujo-Bonjean, CR1, Extérieur

Isabelle Cadoret, Prex, Extérieur

Lionel Fontagné, PR1, Extérieur

Stéphanie Monjon, MC, Extérieur

Code concours : CR2 17

Discipline : sociologie et sciences des organisations

**Président(e)**

Benoit Dedieu, DR1, Inra

**Membres élus**

Karine Latouche (*Titulaire*), CR1, Inra

Mehand Fares (*Suppléant*), DR2, Inra

Naoufel Mzoughi (*Suppléant*), CR1, Inra

**Membres**

Marc Barbier, DR2, Inra

Eduardo Chia, DR2, Inra

Nathalie Girard, DR2, Inra

Séverine Gojard, DR2, Inra

Marie Plessz, CR1, Inra

Florence Charue-Duboc, DR2, Extérieur

Hervé Dumez, DR2, Extérieur

Géraldine Farges, MC, Extérieur

Sylvain Lenfle, PR2, Extérieur

Gilles Moreau, PR1, Extérieur

François Purseigle, PR2, Extérieur

Pierre-Emmanuel Sorignet, Maître d'enseignement et de recherche, Extérieur

**Article 2** - Le président directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Catherine Gaudy

Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales

Yves Le Nozahic

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

Inspectrice santé et sécurité au travail dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que dans les locaux de l'administration centrale du MEN et du MESR

NOR : MENI1700221A  
arrêté du 1-2-2017  
MENESR - BGIG

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 1er février 2017, Véronique Juban est chargée d'assurer, en remplacement de David Savy, les fonctions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que dans les locaux de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à compter du 1er mars 2016.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur de l'École d'ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse

NOR : MENS1700193A  
arrêté du 8-3-2017  
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 mars 2017, Michaël Mercier, maître de conférences, est nommé directeur de l'École d'ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse, pour un mandat de cinq ans, à compter de la publication du présent arrêté.



## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Jurys de l'Institut universitaire de France

NOR : MENS1700194A  
arrêté du 8-3-2017  
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 mars 2017, le jury des membres seniors de l'Institut universitaire de France prévu à l'article 7 du règlement intérieur est composé des personnalités désignées ci-après :

#### En qualité de titulaires :

**Hélène Aji**, professeure à l'université Paris X ;  
**Olivier Allix**, professeur à l'École normale supérieure de Cachan ;  
**Monsieur Emmanuel Barbeau**, directeur de recherche au CNRS ;  
**Monsieur Dominique Barthelemy**, professeur à l'université Paris IV ;  
**Joffroy Beauquier**, professeur à l'université Paris XI ;  
**Francisco Beltran-Lloris**, professeur à l'université de Saragosse (Espagne) ;  
**Karine Berthelot-Guiet**, professeure à l'université Paris IV ;  
**Olivier Bourniez**, professeur à l'École polytechnique ;  
**Alberto Bramati**, professeur à l'université Paris VI ;  
**Madame Raphaëlle Branche**, professeure à l'université de Rouen ;  
**Ron Bush**, professeur émérite à l'université d'Oxford - St John's College (Royaume-Uni) ;  
**Alessandra Carbone**, professeure à l'université Paris VI ;  
**Antonella Castellina**, professeure à l'Institut national d'astrophysique de Turin (Italie) ;  
**Carmen Claver**, professeure à l'université de Tarragone (Espagne) ;  
**Annie Colin**, professeure à l'université de Bordeaux ;  
**Hélène Courtois**, professeure à l'université Lyon I ;  
**Ana Maria Crespo de Las Casas**, professeure à l'université Complutense de Madrid (Espagne) ;  
**Leticia Cugliandolo**, professeure à l'université Paris VI ;  
**Monsieur Frédéric De Buzon**, professeur à l'université de Strasbourg ;  
**Rodolphe Dos Santos Ferreira**, professeur émérite à l'université de Strasbourg ;  
**Richard Drayton**, professeur à l'université de Londres - King's College London (Royaume-Uni) ;  
**Lourdes Ezpeleta**, professeure à l'université autonome de Barcelone (Espagne) ;  
**Stine Helene Falsig Pedersen**, professeure à l'université de Copenhague (Danemark) ;  
**Monsieur Gabriele Ferrari**, professeur à l'université de Trente (Italie) ;  
**Werner Gephart**, professeur à l'université de Bonn (Allemagne) ;  
**Brahim Guizal**, professeur à l'université de Montpellier ;  
**Isabelle Klock-Fontanille**, professeure à l'université de Limoges ;  
**Madame Lagadic-Gossmann Dominique**, professeure à l'université Rennes I ;

**François Lecercle**, professeur à l'université Paris IV ;  
**Clare Lees**, professeure à l'université de Londres - King's College London (Royaume-Uni) ;  
**Françoise Létoublon**, professeure à l'université Grenoble-Alpes ;  
**Carolina Lithgow-Bertelloni**, professeure à l'université de Londres - College of London (Royaume-Uni) ;  
**Philippe Loubaton**, professeur à l'université de Marne-La-Vallée ;  
**Hans-Jurgen Lüsebrink**, professeur à l'université de la Sarre (Allemagne) ;  
**Elisabeth Macintyre**, responsable du département d'immunologie, infectiologie et hématologie à l'Institut Necker Enfants Malades (Inem) ;  
**Monsieur André Margailan**, professeur à l'université de Toulon ;  
**Ariane Mézard**, professeure à l'université Paris VI et à l'École normale supérieure ;  
**Valérie Mignon**, professeure à l'université Paris X ;  
**Giancarlo Molli**, professeur à l'université de Pise (Italie) ;  
**Arietta Papaconstantinou**, professeure à l'université de Reading (Royaume-Uni) ;  
**Kurt Pawlik**, professeur émérite à l'université d'Hambourg (Allemagne) ;  
**Denis Pelletier**, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ;  
**Vincent-Henri Peuch**, responsable du service Copernicus Atmosphere Monitoring (Royaume-Uni) ;  
**Marie-Dominique Popelard**, professeure à l'université Paris III ;  
**Hervé Regnauld**, professeur à l'université Rennes II ;  
**Hans Renders**, professeur à l'université de Groningue (Pays-Bas) ;  
**Ivan Rodriguez**, professeur à l'université de Genève (Suisse) ;  
**Pierre Sagaut**, professeur à l'université Paris VI ;  
**Stefano Schiaffino**, professeur à l'université de Padoue (Italie) ;  
**Régine Sirota**, professeure à l'université Paris V ;  
**Augusto Smerzi**, directeur de recherche à l'Institut national d'optique de Florence (Italie) ;  
**Éric Sonnendrücker**, professeur à l'université de Munich et directeur au Max Planck Institute (Allemagne) ;  
**Spurr David**, professeur à l'université de Genève (Suisse) ;  
**Sabine Szunerits**, professeure à l'université Lille I ;  
**Gennaro Terracciano**, professeur à l'université de Rome (Italie) ;  
**Monsieur Emmanuel Trélat**, professeur à l'université Paris VI ;  
**Monsieur Johan Van Der Walt**, professeur à l'université du Luxembourg (Luxembourg) ;  
**Marjolein Van Egmond**, professeure à l'université d'Amsterdam - Medical Center (Pays-Bas).

Le jury des membres seniors est présidé par **Clare Lees**, professeure à l'université de Londres - King's College London (Royaume-Uni).

Le jury des membres juniors de l'Institut universitaire de France prévu par l'article 7 du règlement intérieur est composé des personnalités désignées ci-après :

**En qualité de titulaires :**

**Jean-Jacques Aubert**, professeur à l'université de Neuchâtel (Suisse) ;  
**Monsieur Ally Aukauloo**, professeur à l'université Paris XI ;  
**Aziz Ballouche**, professeur à l'université d'Angers ;  
**Madame Frédérique Bassino**, professeure à l'université Paris XIII ;  
**Philippe Ben-Abdallah**, directeur de recherche à l'Institut d'optique - Graduate School ParisTech ;  
**Marina Bentivoglio**, professeure à l'université de Vérone (Italie) ;  
**Maria-José Blanco-Prieto**, professeure à l'université de Navarre (Espagne) ;

**Alain Bourdin**, professeur à l'université de Marne-La-Vallée ;  
**Terry Burke**, professeur à l'université de Sheffield (Royaume-Uni) ;  
**Bernard Caillaud**, ingénieur en chef à l'École nationale des ponts et chaussées ;  
**Alessandra Carattoli**, professeure à l'Institut supérieur de la santé de Rome (Italie) ;  
**Guillaume Cassabois**, professeur à l'université de Montpellier ;  
**François Chaubet**, professeur à l'université Paris X ;  
**Bénédicte Cuenot**, chercheuse senior haut-niveau au Cerfacs ;  
**Anuj Dawar**, professeur à l'université de Cambridge (Royaume-Uni) ;  
**Monsieur Michel de Vroey**, professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique) ;  
**Sébastien Ducruix**, directeur de laboratoire à CentraleSupélec ;  
**Javier Esparza**, professeur à l'université de Munich (Allemagne) ;  
**Jalal Fadili**, professeur à l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen ;  
**Madame Frédérique Ferrand**, professeure à l'université Lyon III ;  
**Didier Franck**, professeur émérite à l'université Paris X ;  
**Véronique Gély**, professeure à l'université Paris IV ;  
**Pilar Goya Laza**, professeure à l'université Complutense de Madrid (Espagne) ;  
**Sigmund Gronmo**, professeur à l'université de Bergen (Norvège) ;  
**Georges Hadziioannou**, professeur à l'université de Bordeaux ;  
**Martin Heimann**, professeur au Max Planck Institute à Iéna (Allemagne) ;  
**Marietta Horster**, professeure à l'université de Mayence (Allemagne) ;  
**Pierre Iselin**, professeur à l'université Paris IV ;  
**Jean-François Joanny**, professeur à l'université Paris VI ;  
**Anne Julien-Vergonjanne**, professeure à l'université de Limoges ;  
**Martti Kauranen**, professeur à l'université technologique de Tampere (Finlande) ;  
**Régine Kolinsky**, professeure à l'université libre de Bruxelles (Belgique) ;  
**Sandrine Kott**, professeure à l'université de Genève (Suisse) ;  
**Francesco Lacquaniti**, professeur à l'université de Rome Tor Vergata (Italie) ;  
**Béatrice Lamiroy**, professeure à l'université de Louvain (Belgique) ;  
**Jean-François Le Gall**, professeur à l'université Paris XI ;  
**Élisabeth Lojou**, directrice de recherche au CNRS ;  
**Fabrice Malkani**, professeur à l'université Lyon II ;  
**M Fabioartignon**, professeur à l'université Paris XI ;  
**Fabrice Melleray**, professeur à l'université de Bordeaux ;  
**Francesco Minardi**, professeur à l'université de Florence (Italie) ;  
**Luis Pardo**, professeur à l'université de Göttingen (Allemagne) ;  
**Bruno Pinchard**, professeur à l'université Lyon III ;  
**Madame Pascale Piolino**, professeure à l'université Paris V ;  
**Kholoud Porter**, professeure à l'université College de Londres (Royaume-Uni) ;  
**César Rodriguez Ranero**, chercheur à l'Icrea (Catalan institution for research and advanced studies) (Espagne) ;  
**François-Joseph Ruggiu**, professeur à l'université Paris IV ;  
**Gisèle Séginger**, professeure à l'université de Marne-La-Vallée ;  
**Justin Stagl**, professeur à l'université de Salzbourg (Autriche) ;

**Luis Vega**, professeur à l'université du Pays Basque (Espagne) ;

**Evert Verhagen**, professeur à l'université d'Amsterdam - Medical Center (Pays-Bas) ;

**Jean-Luc Veuthey**, professeur à l'université de Genève (Suisse) ;

**Jean Viviès**, professeur à l'université Aix-Marseille.

Le jury des membres juniors est présidé par **Marina Bentivoglio**, professeure à l'université de Vérone (Italie).

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : MENS1700202A  
arrêté du 14-3-2017  
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 14 mars 2017, Jean-Louis Roch, maître de conférences, est nommé directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, pour un mandat de cinq ans, à compter du 11 juin 2017.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur général des services de l'université Toulouse III Paul Sabatier (groupe I)

NOR : MENH1700207A  
arrêté du 16-3-2017  
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 16 mars 2017, Laurent Barbieri, attaché d'administration de l'État hors classe, précédemment détaché dans l'emploi de directeur général des services de l'École centrale de Marseille (groupe III), est nommé dans l'emploi de directeur général des services de l'université Toulouse III Paul Sabatier (groupe I), pour une première période de cinq ans, du 27 mars 2017 au 26 mars 2022.

## Informations générales

---

### Avis de recrutement

#### Directrice ou directeur du Centre équestre et de loisirs de Levier

NOR : MENY1700181V  
avis  
MENESR - Les Fauvettes

L'association « Les Fauvettes », opérateur principal du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en charge de l'organisation de vacances et de loisirs pour les enfants des personnels du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, recrute pour l'un de ses quatre centres permanents de vacances et de loisirs :

Centre équestre et de loisirs des Fauvettes - route de Besançon - 25270 Levier, d'une capacité de 140 lits.

#### Une directrice ou un directeur

Sous l'autorité du président et du directeur général de l'association, vous assurez la direction effective du centre équestre et de loisirs sur le plan pédagogique, financier et sur tous les actes de gestion.

Bon(ne) gestionnaire, ayant une connaissance du domaine des loisirs, vous êtes une femme ou un homme ayant le sens de la relation et de la négociation aussi bien avec les groupes accueillis qu'avec les personnels du centre aux statuts divers placés sous votre autorité.

Rigoureux(se) et dynamique, vous êtes très disponible et ouvert(e) aux contacts tant avec le niveau central qu'avec les collectivités locales et les instances institutionnelles liées aux activités sportives, de loisirs et de vacances.

Vous disposez d'une forte autonomie, vous avez l'envie et la capacité d'innover tant sur le plan pédagogique pour le bénéfice des publics accueillis que sur celui de la gestion. Vous aimez assurer des responsabilités d'encadrement et vous serez amené(e) à conduire un véritable projet d'établissement.

Si vous appartenez à la fonction publique d'État ou territoriale, vous serez mis(e) en position de détachement pour 3 ans (renouvelable), auprès de l'association, sinon vous bénéficierez d'un contrat de droit privé.

Logement de 4 pièces sur place au centre de Levier.

#### Rémunération :

- **si fonctionnaire d'État ou territorial de catégorie A** : sur la base de son indice + indemnités de fonction et de résultats ;

- **si contrat de droit privé** : groupe G coefficient 400 - convention nationale de l'animation, et en fonction des diplômes et de l'expérience à laquelle s'ajouteront des indemnités de fonction et de résultats.

Poste disponible à compter du 1er juillet 2017.

Merci d'adresser un dossier de candidature par courrier (C.V. + photo + lettre de motivation) à Monsieur Jacky Simon, président de l'association « Les Fauvettes »

10 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, dans le mois qui suit la publication aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Possibilité d'informations complémentaires auprès de Monsieur Frédéric Combes, directeur Général (tél : 01 48 03 88 50)

[www.les-fauvettes.fr](http://www.les-fauvettes.fr)  
[contact@les-fauvettes.fr](mailto:contact@les-fauvettes.fr)





## Informations générales

---

### Vacance de fonctions

#### Directeur de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers

NOR : MENS1700200V  
avis  
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers, école interne de l'université d'Angers, sont déclarées vacantes au 11 juillet 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, au président du conseil de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers (Istia) - 67 Avenue Notre-Dame du Lac - 49000 Angers.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05.

## Informations générales

---

### Vacance de fonctions

#### Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest

NOR : MENS1700201V  
avis  
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest sont déclarées vacantes au 1er août 2017. Conformément à l'article 6 du décret n° 2000-271 du 22 mars 2000, le directeur est nommé pour une durée de trois ans renouvelable deux fois, après avis du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'école.

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé, devront être adressés, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, à Monsieur le directeur général des services de l'École nationale d'ingénieurs de Brest - technopôle Brest -Iroise - CS 73862 - 29238 Brest cedex 3.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service des formations et de la vie étudiante - sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1 rue Descartes - 75231 Paris cedex 05.

## Informations générales

---

### Vacance de fonction

#### Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud Alsace

NOR : MENS1700208V  
avis  
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud Alsace, école interne à l'université de Mulhouse, sont déclarées vacantes au 27 juin 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une notice des titres et travaux, une déclaration d'intention et un projet pour l'établissement, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, à Monsieur le directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud Alsace (Ensisa) - 11 rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05.